

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-003

du 20 mai 2021

n°003

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marlon LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (4) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (2) : Séverine BART, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- *si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- *si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-003

du 20 mai 2021

n°003

page 2/3

Le conseil municipal, ayant délibéré,

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 008 399,68 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement	3 008 399,68 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 1 619 896,23 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	878 683,57 €
Solde de la section d'investissement	-741 212,66 €

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **3 008 399,68 €** selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de **2 008 399,68 euros**,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de **1 000 000,00 euros**,
- en déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de **1 619 896,23 euros**.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 59 612,19 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement	-59 612,19 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-156 139,84 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	30 669,00 €
Solde de la section d'investissement	-125 470,84 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-003

du 20 mai 2021

n°003

page 3/3

constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **-59 612,19 €** en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit **-156 139,84 €** en déficit d'investissement reporté (article 001).

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 Françoise MERY (+ 1 pouvoir), Maryline ALLEMANDOU DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOU



